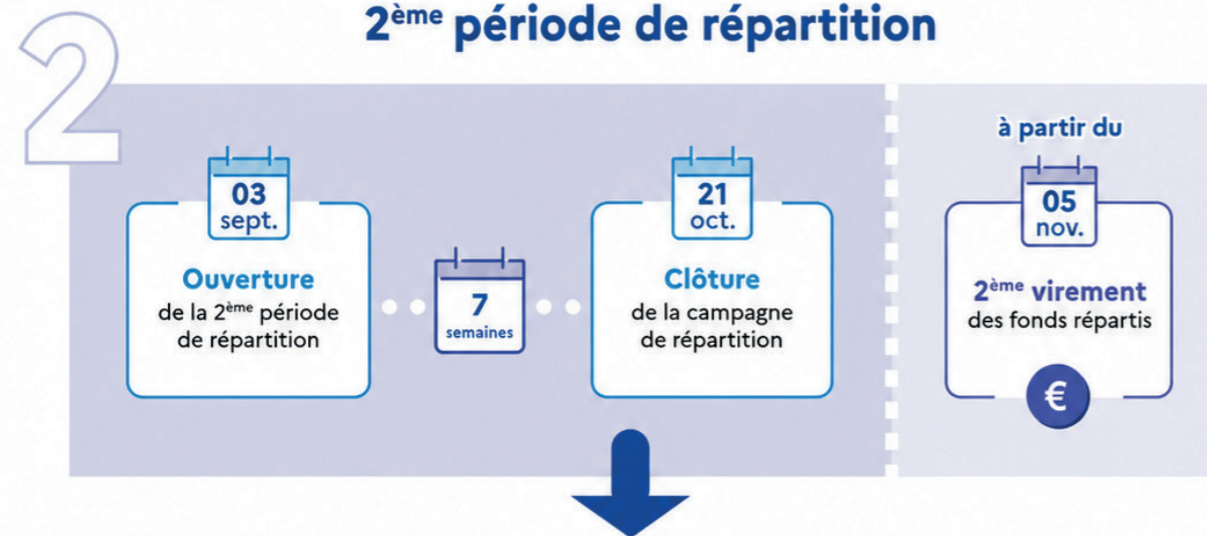


Calendrier de la campagne de répartition de 2026

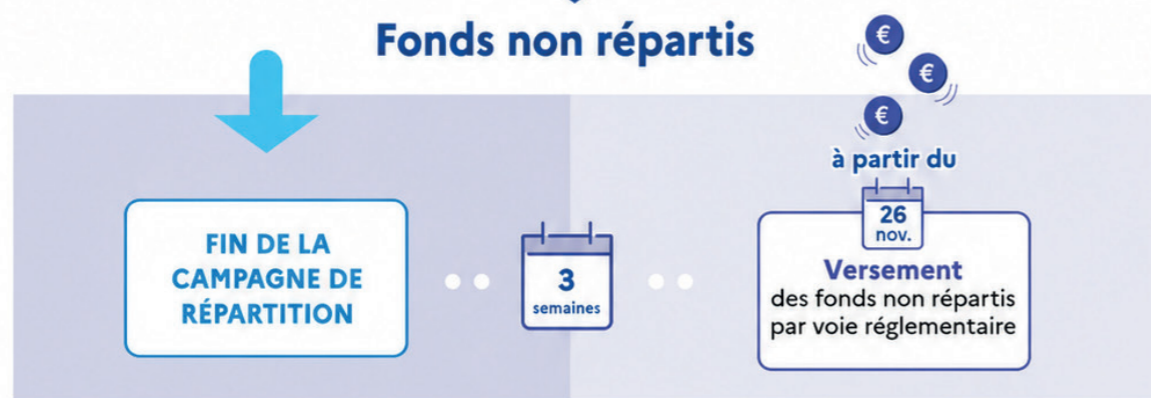
1^{ère} période de répartition



2^{ème} période de répartition



Fonds non répartis



MAJ - avril 2026



TAXE APPRENTISSAGE

CONTACT

✉ inspe.tax-apprentissage@univ-cotedazur.fr

INSPE George V
89 Avenue George V
06000 Nice

<https://inspe.univ-cotedazur.fr>

Plus d'informations



inspe.univ-cotedazur.fr

L'INSPE C'EST QUOI ?



Implanté à Nice, Draguignan et La Seyne-sur-Mer et en partenariat avec Université Côte d'Azur et le Rectorat de l'Académie de Nice, notre Institut forme les enseignants de demain.

Alliant théorie et expérience de terrain, nos masters et diplômes ouvrent la voie aux métiers de l'Éducation nationale et de la formation.

Cette taxe finance l'apprentissage et les formations professionnelles :

0,59 % pour l'apprentissage

0,09 % pour les formations initiales hors alternance et organismes agréés



POURQUOI NOUS CHOISIR ?

Votre don contribuera à :

- Valoriser son engagement local et éducatif
- Développer un partenariat avec l'INSPE et l'Université Côte d'Azur
- Former les futurs professionnels de l'éducation

Votre taxe finance :

- Des projets pédagogiques et numériques innovants
- Des équipements modernes et des ressources documentaires
- La mobilité internationale et l'intervention de professionnels

Saviez-vous que les entreprises peuvent verser leur taxe d'apprentissage à plusieurs organismes en même temps ?

Cela signifie que vous pouvez nous soutenir sans devoir choisir entre plusieurs structures : vous pouvez choisir plusieurs bénéficiaires à la fois... **dont nous !**

**Former un enseignant,
c'est former toute une génération.**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Une fois connecté sur la plateforme SOLTÉA, vous accédez à un moteur de recherche où vous pouvez insérer le code UAI de l'INSPE : **0062109K**



<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

Vous devez orienter vos versements via la plateforme SOLTÉA de la chambre des dépôts vers les établissements habilités que vous souhaitez soutenir.

L'entreprise devra obligatoirement orienter les sommes prélevées au titre des 0,09% par l'URSSAF via la plateforme SOLTÉA mise en service par la chambre des dépôts.

Et si votre entreprise contribuait concrètement à la formation de ceux qui feront grandir les générations de demain ?

En versant votre taxe d'apprentissage à **l'INSPE de l'académie de Nice**, vous investissez dans une éducation de qualité pour tous.

